

Ce que peuvent faire les collectivités pour contribuer aux objectifs du PRSE*

- ▶ Mettre en place des actions de gestion préventive de la qualité des eaux ;
- ▶ Améliorer la qualité des eaux de baignade pour les points de surveillance présentant des non-conformités récurrentes ;
- ▶ Améliorer la diffusion de l'information sur la qualité des eaux de baignade.

Exemple d'action menée en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Marseille Infos Plages, Métropole Aix Marseille Provence, Ville de Marseille et le Service d'Assainissement de Marseille Métropole (SERAMM)

Lancée en 2015, l'application Marseille Infos Plages, gratuite et disponible en téléchargement sur Iphone et Android permet d'être informé en direct des conditions météo, de la température et de la qualité de l'eau sur les 21 plages de Marseille. Les utilisateurs peuvent également signaler toute nuisance, gêne ou pollution afin d'alerter la Ville et les services du Service d'assainissement de Marseille Métropole (SERAMM). Cette application est le fruit d'une collaboration entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, la Ville de Marseille et le SERAMM.

Pour en savoir plus :

www.marseille-provence.fr/index.php/news/eau-et-domaine-public/544-marseille-infos-plages-les-conditions-de-baignades-en-temps-reel-sur-votre-smartphone

* Les exemples d'actions proposés relèvent des orientations du PRSE 3. Ils ne sont pas exhaustifs et ne constituent pas un rappel des obligations réglementaires des collectivités.